

D.I.C.R.I.M



Faire Face aux Risques Majeurs:

Le risque majeur est un événement d'origine naturelle ou technologique qui peut avoir des conséquences graves sur la population, les biens et l'environnement. Il est caractérisé par une probabilité de survenance faible, et par une gravité importante.

Ce document a pour but d'informer la population sur les risques auxquels elle est exposée, ainsi que sur les consignes de sécurité à respecter en cas de sinistre.

Organisation des secours: La mairie a mis en place un *Plan Communal de Sauvegarde* en partenariat avec les différents partenaires d'urgence, SDIS, Préfecture, Gendarmerie, DDE etc.. afin d'assurer le relais de l'information auprès de la population, la prise en charge des sinistrés, et la mise à disposition des moyens communaux.

L'alerte: L'alerte peut être diffusée par mégaphone, par les médias (France Info 105.4 Fm / France Inter 101.1 Fm) ainsi que par le réseau national d'alerte:



Signal National d'Alerte

Signal National de Fin d'Alerte

1 min

1 min

1 min

30 sec

5 sec

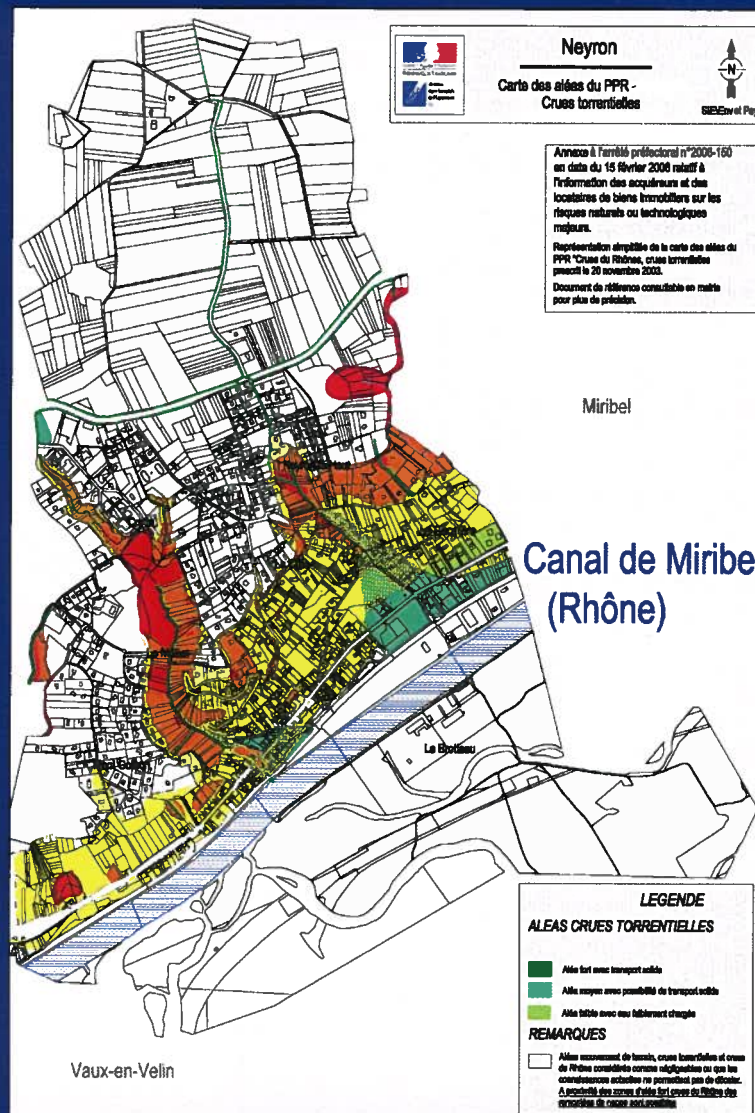
5 sec

Son Modulé

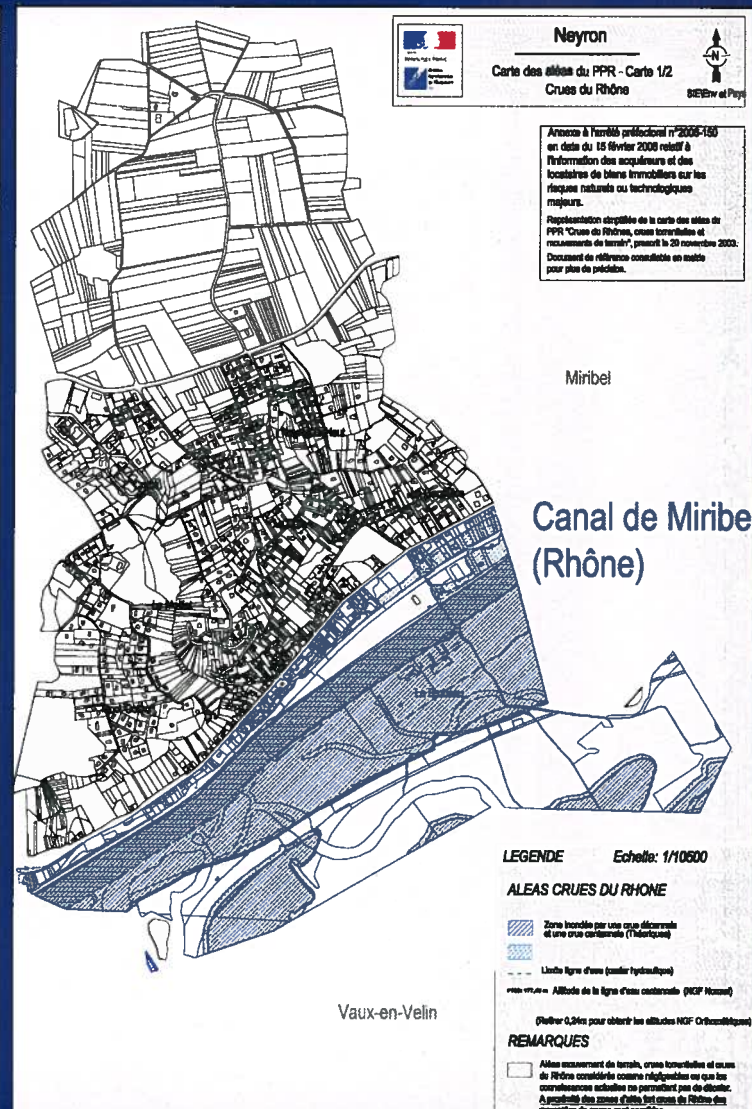
Son Continu

Zones inondables: Crues du Rhône et crues torrentielles

Inondations



Crues Torrentielles



Crues du Rhône

Le risque d'inondation sur la commune

Neyron est soumise à deux types d'aléas inondation:

Les crues fluviales du Rhône: La commune est confrontée au risque d'inondation provenant d'une montée des eaux du Rhône, des lâchés d'eau provenant du barrage de Jons peuvent également occasionner une montée des eaux dans le canal de Miribél.

Les crues torrentielles:

Neyron est concernée par des risques de crues torrentielles urbaines occasionnées par les ruisseaux provenant de la Côtière: le Molliet et le Rapan qui s'écoulent au travers des maisons de la commune peuvent entraîner des boues, matériaux et embâcles, créant des dommages importants aux différentes propriétés et infrastructures ainsi que des gênes au niveau de la circulation. La commune a ainsi été déclarée sinistrée suite aux inondations de septembre 1995.

Mesures de prévention et protection

> Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est prescrit, il vise:

- L'information du public.
- La limitation des dommages en restreignant et/ou conditionnant les possibilités d'aménagement des zones soumises à des aléas.
- La préservation des zones de régulation naturelles.
- La prescription et la réalisation de travaux de protection.
- La protection des personnes en prescrivant une organisation des secours.

> Le Rhône: les eaux du Rhône transitent par une succession d'ouvrages (barrages, canaux de dérivations) qui permettent une régulation du niveau mais qui n'ont pas de capacité de stockage significative en période de crue. En revanche, le parc de Miribel Jonage est une zone d'expansion du fleuve d'un intérêt majeur, qui permet de limiter la hauteur de crue.

> Concernant les crues torrentielles, des travaux ont été réalisés (bassins de rétention, seuils etc...) afin de limiter les débits du torrent et de réduire le transport de charge (matériaux minéraux et végétaux) qui sont à l'origine de dégâts matériels en zone urbanisée.

Fiche Réflexe

AVANT:

- Obturez les entrées d'eau.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Mettez au sec les meubles, objets, matières et produits.
- Prenez les mesures pour éviter la pollution de l'eau.
- Prévoyez l'évacuation.

PENDANT:

- Écoutez la radio: France Info 105.4Fm / France Inter 101.1Fm.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Montez aux étages.
- N'entreprenez une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous en êtes forcés par la crue.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

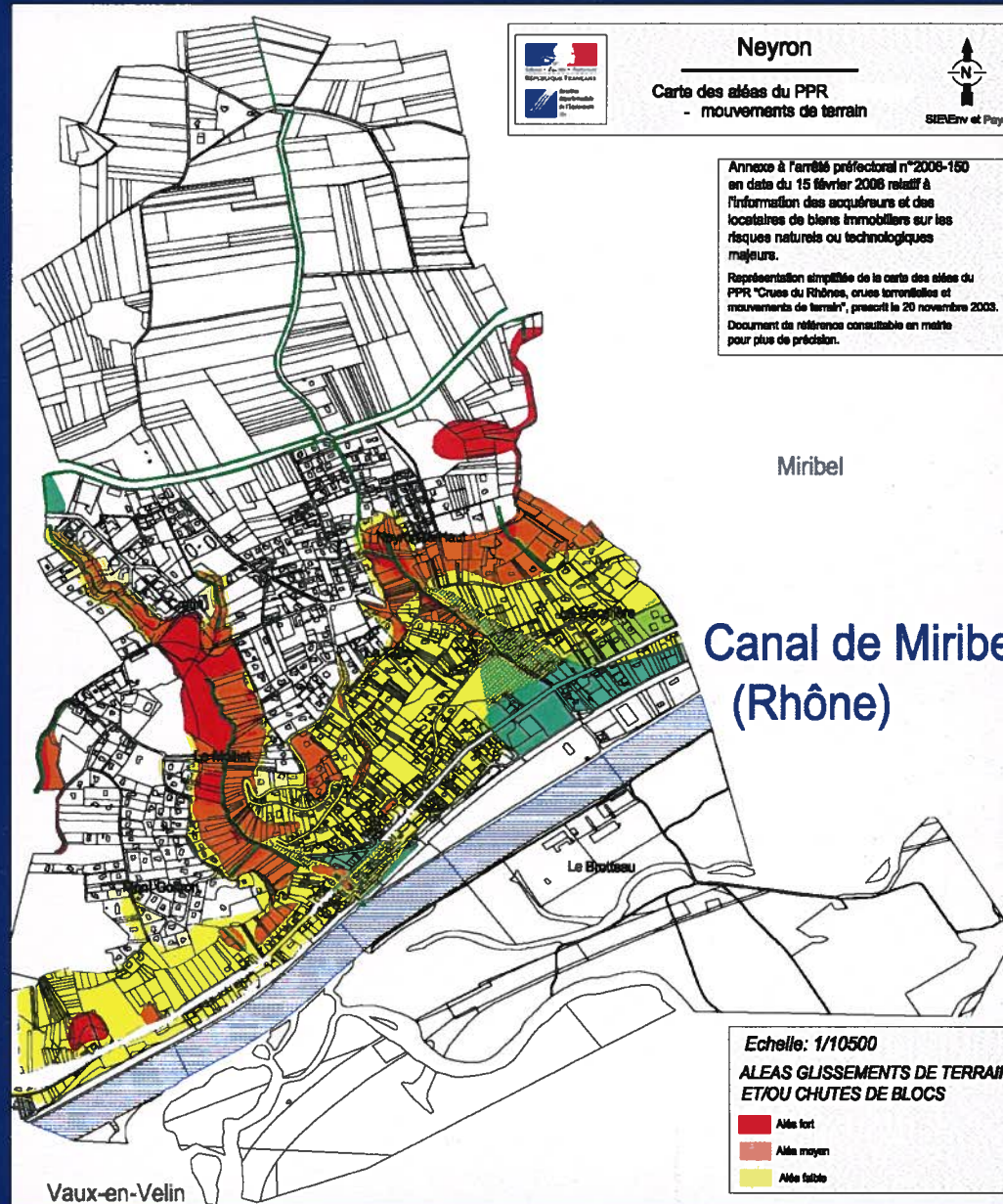
APRES:

- Aérez et désinfectez les pièces.
- Ne rétablissez le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.
- Informer les autorités



Zones soumises aux glissements de terrain

Mouvements de terrain



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le risque de mouvement de terrain sur la commune

Neyron est sujette à des glissements potentiels de terrain sur la Cotière. Ils sont le plus souvent provoqués par de fortes pluies ou des orages.

L'apparition d'un tel phénomène correspond à la rupture brutale ou lente d'un état d'équilibre mécanique. Les principaux paramètres de déclenchement du phénomène sont la géologie du terrain, la pente, la présence d'eau. Les principaux « moteurs » du déclenchement sont la modification des conditions naturelles d'équilibre (terrassements, érosion des berges par les torrents, remblais en tête de versant...), la modification de la teneur en eau du sol (fonte des neiges, précipitations, rejets d'eau en surface, infiltration, fuites de canalisations...).

La gravité des mouvements de terrain résulte du caractère soudain et souvent imprévisible de leur déclenchement et des effets dynamiques qui en découlent.

Mouvement de terrain

Mesures de prévention et protection

➤ Un Plan de Prévention des Risques Naturels est prescrit, il permet:

- L'information du public, le PPRN est un document d'information qui indique les secteurs soumis à un risque naturel sur la commune.

- De limiter les dommages en restreignant et/ou conditionnant les possibilités d'aménagement des zones soumises à des aléas, en préservant les zones de régulation des processus naturels, et enfin, en prescrivant la réalisation de travaux de protection, le PPRN permet de réduire les dommages aux biens et activités existantes et d'éviter un accroissement des dommages dans le futur.

- De protéger les personnes en réduisant les risques et en prescrivant une organisation des secours pour les secteurs sensibles.

➤ Les travaux ayant été réalisés sur les torrents permettent de réduire le transport de charge (matériaux minéraux et végétaux) responsables en partie du déclenchement de glissements de terrain.

➤ Une étude sur les glissements de terrain a été entreprise par la commune en 1997, les résultats ont été intégrés au Plan d'Occupation des Sols en 1999.

Fiche Réflexe

PENDANT:

- Fuir latéralement,
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- S'éloigner du point d'effondrement, ne pas revenir sur ses pas,
- Ne fumez pas,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES:

- Évaluer les dégâts et les dangers,
- Informer les autorités,
- Se mettre à disposition des secours mais s'éloigner de tout ce qui pourrait s'effondrer.



Rupture de Barrage



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le risque de rupture de barrage sur la commune

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage, et entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Les causes de rupture peuvent être diverses :

- **Techniques** : défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux, vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement.
- **Naturelles** : séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain.
- **Humaines** : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.

La commune de Neyron est principalement concernée par le risque de rupture de barrage de Vouglans situé sur la rivière d'Ain, affluent du Rhône.

En cas de rupture brusque de l'ouvrage, le temps d'arrivée de l'onde de submersion sur la commune (située à 119km du barrage) serait d'environ 7 heures et la surélévation maximale du plan d'eau serait d'environ 8 mètres.



Vouglans

Mesures de prévention et protection

➤ Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été prescrit pour ce barrage :

• Il détermine les mesures à prendre en cas de rupture de barrage: alerte des populations concernées, mise en place d'un plan d'évacuation, organisation des secours.

➤ Une réglementation stricte encadre les barrages (classification suivant la hauteur, la capacité etc...)

➤ Des contrôles et mesures d'entretien sont réalisés périodiquement (mesures des débits et pression d'eau, curage etc...)

➤ Un calcul de l'onde de submersion a été effectué, puis repris dans le Plan Communal de Sauvegarde de Neyron afin d'identifier les zones touchées en cas de rupture de barrage. Un périmètre de sécurité et un plan d'évacuation ont ainsi été réalisés.

Fiche Réflexe

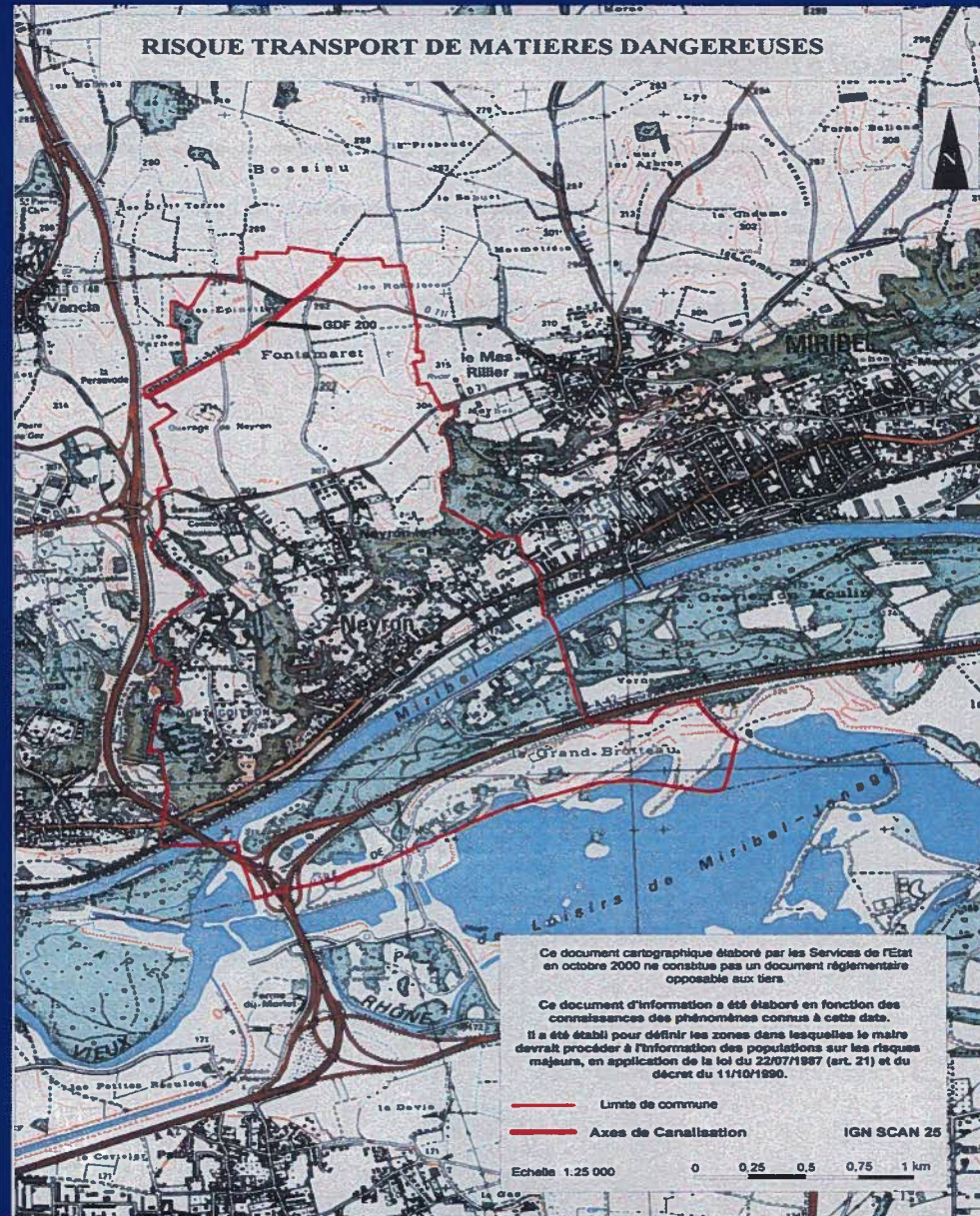
AVANT:

- Repérer les points hauts sur lesquels se réfugier, les moyens et les itinéraires d'évacuation.

PENDANT:

- Ecoutez la radio: France Info -105.4Fm / France Inter 101.1Fm,
- Gagnez immédiatement les points les plus hauts les plus proches, à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide,
- Ne pas prendre l'ascenseur,
- Ne vous précipitez pas à l'école pour y chercher vos enfants: vous risquez de les mettre en danger alors qu'ils sont en sécurité. Les enseignants adoptent les mêmes réflexes.
- Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner votre domicile.





Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le risque de Transport de Matières Dangereuses sur la commune

Les conséquences d'un accident de TMD dépendent de la nature des produits transportés: ils peuvent être inflammables, explosifs, comburants, toxiques ou radioactifs.

Neyron est concernée par le trafic de matières dangereuses qui s'effectue par voie routière (desserte de stations service, chlore pour les piscines etc..) et par voie ferroviaire.

D'autre part une canalisation de gaz souterraine gérée par Gaz de France traverse l'extrémité Nord de la commune.

Une artère de 200 mm de diamètre relie Rillieux-la-Pape à la canalisation de 500mm qui relie Civrieux à la Boisse.

Le gaz naturel est non toxique, mais il se disperse rapidement, un risque d'inflammation au contact de l'air et un risque de surpression en découlent.

Mesures de prévention et protection

Une réglementation rigoureuse encadre le TMD:

- Formation du personnel, contrôle du matériel, règles de circulation...
- Identification des produits transportés et des dangers:



Chaque véhicule est équipé d'un système de signalisation indiquant:

- Le code de danger du produit: (33=produit hautement inflammable)
- Le code ONU du produit qui permet au secours de l'identifier: (1203=essence)
- Le pictogramme de danger: (inflammable)

33

1203



Code de danger:

- 0 Absence de danger
- 1 Explosion
- 2 Émanation de gaz
- 3 Inflammabilité
- 4 Inflammabilité de solide
- 5 Matière comburante
- 6 Toxicité
- 7 Radioactivité
- 8 Corrosivité
- 9 Réaction violente ou spontanée

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours dispose d'une Cellule Mobile d'Intervention Chimique qui intervient en cas d'accident de TMD.

Une organisation préfectorale est établie: réglementation locale par arrêté préfectoral, Plans de Secours Spécialisé TMD, mise en place de conventions d'assistance « Transaid » entre des entreprises de TMD et la préfecture.

Elaboration de Plan Particuliers de Mise en Sécurité dans les établissements scolaires (application par les enseignants des consignes spécifiques pour

Fiche Réflexe

RESTEZ A L'INTERIEUR

- Si vous êtes à l'extérieur, mettez vous à l'abri et restez-y jusqu'à la fin de l'alerte,
- Faites entrer ceux qui ne seraient pas à l'abri.

FERMEZ LES PORTES ET FENÊTRES:

- Fermez les portes et les fenêtres et tout ce qui pourrait laisser entrer la fumée ou les émanations,
- En voiture, fermez les vitres, le toit ouvrant, et coupez le chauffage, la ventilation, l'air conditionné.

ECOUTEZ LA RADIO

- Ecoutez la radio: France Info 105.4Fm / France Inter 101.1Fm,

EVITEZ DE TELEPHONER

- Evitez de téléphoner: les lignes téléphoniques doivent rester libres pour l'organisation des secours.

LAISSEZ VOS ENFANT A L'ECOLE

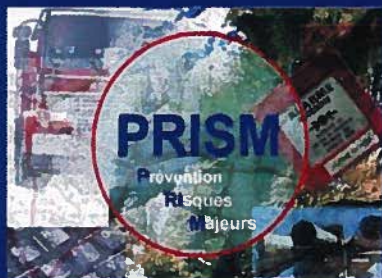
- Ne vous précipitez pas à l'école pour y chercher vos enfants: vous risquez de les mettre en danger alors qu'ils sont en sécurité. Les enseignants adoptent les mêmes réflexes.





Numéros Utiles

Numéro d'appel d'urgence européen	112
Pompiers	18
SAMU	15
Police Secours	17
Gendarmerie Miribel	04 78 55 30 08
Météo-France	08 92 68 02 69
EDF	0 810 69 2000
GDF	04 78 91 50 60
Ville de Neyron	04 78 55 33 25
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile....	04 74 32 78 03



DICRIM et Plan Communal de Sauvegarde réalisés par la société CGSE – PRISM:

Concept **G**énéral de **S**écurité et d'**E**xpertise - PRISM

21 chemin de Buchin 01700 Villieu Loyes Mollon

Tel : 04.74.61.68.96 / 06.23.70.20.74